

25^c.

Journal du Lot

25^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	11 fr. 50	21 fr.	38 fr.
Autres départements	12 fr.	22 fr.	40 fr.

TÉLÉPHONE 31

COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE, Louis BONNET, Paul GARNAL

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES	1 fr. 90
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	2 fr. 25
RECLAMES 3 ^e page	(— d ^e —)..... 3 fr. 50
» 2 ^e page	(— d ^e —)..... 6 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le
Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Il y a un million d'Italiens en France. Si, malgré notre volonté de sang-froid, les choses s'enveniment encore entre la France et l'Italie quelle attitude prendraient ces Italiens installés dans nos champs, dans nos villes, dans nos carrières, dans nos usines ?

Ernest Renan, je crois bien, a écrit quelque part que, pour un certain nombre de questions, l'art de gouverner consiste davantage à les oublier qu'à s'en occuper de les régler. Au bout de quelque temps, on s'aperçoit avec une heureuse surprise que les dits problèmes se sont résolus d'eux-mêmes. Ils n'existent plus. Des obstacles qui paraissaient insurmontables ont disparu et tout est rentré dans l'ordre accoutumé.

Le problème des étrangers en France peut pas être de ceux-là. Il n'y a aucun espoir qu'il se règle de lui-même et nous aurions beau le rayer, le supprimer de notre esprit, il ne disparaîtrait pas des faits. Après quelque temps d'oubli calculé ou de négligence involontaire, nous le retrouverions tel que nous l'aurions laissé — et peut-être aggravé !

D'ailleurs, il ne se laisse pas dédaigner. Il s'impose à la réflexion. Dans un des récents numéros de la *Correspondance Havas*, M. C. Bouglé, l'éminent directeur de l'Ecole Normale Supérieure, écrivait un article anxieux sur le dénombrement des Italiens en France. Faisant état des documents officiels et de plusieurs études publiées sur la question, il exposait l'observation qui se présente d'abord à l'esprit :

« Ils sont légion, certes. Ils atteignent le million probablement. Si, malgré notre volonté de sang-froid, bien arrêtée, les choses continuent de s'envenimer entre l'empire italien et la République française, quelle attitude vont-ils prendre, que vont-ils faire pour nous — ou contre nous — ces représentants de l'italianité installés dans nos jardins, dans nos champs, dans nos usines ? »

On en compte à peu près 130.000 dans la région parisienne où ils exercent généralement la profession de terrassiers et de maçons ; 80.000 dans le Rhône et l'Isère ; 40.000 dans la Savoie où l'électrification a appelé beaucoup de main-d'œuvre ; 320.000 dans le Sud-Est dont 150.000 rien qu'à Marseille ; 115.000 dans l'Est et particulièrement dans les usines métallurgiques de Lorraine. Enfin, ajoute M. C. Bouglé :

« Il faut faire une place à part à une catégorie d'immigrants italiens, ceux qui se sont donnés pour tâche de coloniser les terres gâchées trop souvent abandonnées par les autochtones. On trouverait dans le Gers, dans le Tarn, dans la Haute-Garonne, dans le Lot-et-Garonne, des centres ruraux où la population italienne constitue aujourd'hui plus de trente pour cent de la population résidente. Ces Italiens ne se contentent plus d'ailleurs d'être ouvriers journaliers ; les voient-ils métayers, fermiers, propriétaires ? »

Comme ceux que nous avons connus en Tunisie, la plupart de ces immigrants sont de braves gens que la misère a chassés de chez eux et que l'attrait de notre pays a amenés chez nous où les a retenus cet agrément de la vie dont l'équivalent ne se retrouve pas ailleurs.

Sans l'absurde et haineuse politique fasciste leur présence n'aurait rien d'inquiétant. Progressivement et par degrés la France exercerait sur eux ce pouvoir d'absorption qui a fondu au cours des siècles tant d'éléments au creuset national. L'unité française, cette unité sans fêlure, est faite de diversités. Les enfants, nés en France, de ces Italiens joueraient avec les nôtres, iraient à nos écoles, parleraient notre langue, liraient nos journaux et nos livres. Il se ferait en eux, tout naturellement, un esprit et un cœur français.

Mais c'est ici qu'intervient l'action politique du fascisme qui s'efforce d'empêcher cette fusion, de constituer ces colonies à l'état d'îlots sur la terre française et de les maintenir séparés de la population environnante. Pour que les enfants ne naissent pas en France et échappent ainsi à la loi de naturalisation, on donne des primes aux italiennes installées chez

nous et qui vont accoucher en Italie ; on offre les voyages de noces gratuits aux couples qui vont se marier là-bas ; dans les centres où les immigrants italiens sont nombreux, on crée des œuvres, des sociétés italiennes inspirées et dirigées par les consuls. Toute une propagande est faite dont il n'est pas difficile d'imaginer la tendance !

Bref, le gouvernement fasciste s'efforce de maintenir ces groupements à l'état d'enclaves italiennes et comme l'écrit M. C. Bouglé, « de constituer chez nous une sorte de corps étranger qui deviendrait demain le noyau d'une minorité nationale irréductible ».

Eh ! bien, pas plus en France qu'en Tunisie, cette préention n'est admissible et contre cette éventualité le directeur de l'Ecole Normale Supérieure a bien raison de dire qu'il faudra adopter une politique défensive.

Emile LAPORTE.

UN PETIT MOT D'ECRIT.

« Bonsoir, Madame la Lune ! »

Si nous parlons un peu de la Lune ? La Terre nous donne en ce moment si peu de satisfactions que c'est vraiment un repos pour l'esprit de s'élever un instant de cette terrible planète. Surtout que certains phénomènes qui se déroulent à l'intérieur de l'astre des nuits inquiètent sérieusement les astronomes, si j'en crois certains journaux.

Eh ! bien, pas plus en France qu'en Tunisie, cette préention n'est admissible et contre cette éventualité le directeur de l'Ecole Normale Supérieure a bien raison de dire qu'il faudra adopter une politique défensive.

En substance, l'illustre astronome croit pouvoir affirmer que, par suite du jeu complexe des forces centrifuge et centripète, la Lune se cassera en morceaux au cours de ces jours et qu'un certain nombre de ces morceaux dégringoleront sur la Terre.

En fait de bombardement aérien, en voici un qui sera de taille et qui vérifiera la vieille prophétie des Gantois, qui ne craignaient justement qu'une chose, c'est que le ciel ne leur tombât sur la tête.

J'entends bien que sir James Jean nous rassure provisoirement, en calculant que cette catastrophe cosmique ne se produira qu'au cours de quarante-cinq milliards d'années. Il laisse cependant entendre qu'un accident prématuré serait tout de même possible. Si la presse élit fait uniquement par des philosophes, c'est là une nouvelle que tous les journaux du monde devraient annoncer en énormes lettres et sur sept colonnes, en ces temps de course effrénée aux armements et aux abîmes.

En attendant ces temps d'Apocalypse, me permettra-t-on de rappeler que la Lune, en tombant sur la Terre, ne fera que revenir au bercail. Il y a même un érudit, un certain Morel-Rathmann, qui va jusqu'à prétendre que la Lune ne serait rien autre chose que... l'Atlantide. Ce florissant et légendaire empire aurait été arraché de la Terre par le choc un peu brusque d'une comète, et l'Atlantide d'où le morceau fut enlevé serait la fosse de Tuscarora, dans le Pacifique.

Justement, les atlantophiles se sont réunis, l'autre jour à l'Institut Océanographique. Mais je crains qu'ils aient oublié de soulever cet aspect lunaire du problème atlantéen.

Nicolas LEROUX.

Les engagements du général Franco

D'après ce que l'on croit savoir des assurances données par le général Franco au gouvernement britannique, le général Franco a précisé de manière catégorique :

1. Que seuls les criminels de droit commun échapperont à la loi d'amnistie (distinction subtile, certes, mais il était sans doute difficile d'obtenir davantage).

2. Que les Italiens et les Allemands seront priés de quitter le territoire sans délai et qu'ils ne pourront participer ensuite qu'aux marchés commerciaux ou industriels normalement conclus entre Etats souverains.

De ces assurances comme de l'atmosphère très cordiale, affirme-t-on, dans laquelle se sont déroulés les entretiens Bérard-Jordana, on se montre ici très satisfait.

Informations

L'ambassade de Burgos

M. Daladier avait pensé confier le poste d'ambassadeur de France à Burgos au maréchal Pétain, en raison de son action de grand chef militaire lors de la répression de la rébellion du Rif.

C'est à la suite du refus du maréchal Pétain que le gouvernement aurait pensé à d'autres chefs militaires : les généraux Catroux, Giraud et Duval et à diverses personnalités civiles : MM. Bérard, Mistler, Malvy, Noël et Peyrouton.

Démission du président Azana

M. Azana, président de la République espagnole, a donné sa démission.

M. Azana a quitté Paris dimanche soir, à 22 h. 20 pour se rendre à Collogne-sous-Salève où il résidera.

L'évacuation d'Espagne des républicains

On déclare, dans les milieux bien informés espagnols, que M. Alvarez del Vayo, ministre des affaires étrangères, a reçu du gouvernement britannique et du gouvernement français des offres en vue d'une évacuation éventuelle d'Espagne des personnalités républicaines qui ont des raisons de craindre des représailles.

Selon les estimations de ces mêmes milieux, plus de 10.000 personnes se trouveraient dans ce cas.

On ajoute, d'autre part, que M. Alvarez del Vayo a l'intention de retourner très prochainement à Madrid afin de partager complètement le sort de ses collègues du gouvernement Negrin.

Un discours d'Hitler

A l'occasion du 19^e anniversaire de la fondation du parti national-socialiste, le Führer a réuni vendredi à la brasserie Hofbrau ses anciens fidèles, ceux qui participèrent à cette fondation, et a prononcé devant eux un discours rappelant que le premier point du programme national-socialiste, la fondation d'un grand Reich, a été réalisé l'an dernier.

Il a parlé aussi des problèmes militaires, des questions économiques et de l'éducation des peuples.

Les Italiens veulent rester en France

Les consuls italiens de la Corse ont conseillé récemment à leurs ressortissants de se tenir prêts à rentrer en Italie dans le plus bref délai possible.

C'est en exécution des conclusions de la commission Ciano que devra avoir lieu cet exode.

En effet, depuis la décision du Grand Conseil fasciste de rapatrier les Italiens émigrés, une active propagande a été faite, et les départs que l'on annonce aujourd'hui constituent les premiers résultats de cette propagande. Toutefois, sur les 20.000 Italiens résidant dans l'île de Beauté, 200 seulement se sont déclarés disposés à répondre à l'appel de leur gouvernement.

Journalistes expulsés d'Italie

Trois journalistes étrangers, viennent de recevoir une signification d'expulsion : ce sont M. Paul Gentizon, correspondant à Rome du « Temps », depuis douze ans et de plusieurs journaux suisses ; M. Hodel, correspondant de la « Neue Zürcher Zeitung » et M. Pedrazzi, correspondant de plusieurs journaux suisses.

Ils devront quitter le territoire italien avant le 5 mars à minuit.

Aucune explication n'a été fournie aux intéressés par les autorités italiennes au sujet de ces mesures.

La Pologne et l'Allemagne

A Dantzig, plusieurs centaines d'étudiants allemands ont pris d'assaut la maison des étudiants polonais en criant : « Nous balayons de Dantzig la vermine polonoise comme nous en avons balayé la vermine juive ». Six étudiants polonais ont été blessés au cours de la bagarre. Le commissaire général polonais à Dantzig a protesté auprès du Sénat qui, d'après le communiqué polonais, a donné l'assurance que l'ordre serait maintenu.

Menaces du gouvernement japonais

Le gouvernement japonais publie un communiqué annonçant :

« Nous ne pouvons faire autrement que de déclarer une guerre offensive à la concession internationale de Shanghai et aux navires français et britanniques naviguant sur le Yang-Tsé ».

En effet, ceux-ci constituent rien de moins qu'une extension des concessions et en profitent pour aider le régime de Tchong Kai Chek, en utilisant le Yang-Tsé comme base d'opérations.

Le gouvernement de Nankin a envoyé des militaires autour des concessions, à titre de précaution contre de nouvelles démonstrations de terroristes. Nous n'hésiterons pas à considérer comme ennemis les navires français et anglais ainsi que la concession internationale si la Grande-Bretagne et la France ne modifient pas leur attitude et ne cessent pas d'aider Tchong Kai Chek.

EN PEU DE MOTS...

— On relève à Paris pour 1938 un excédent des décès sur les naissances atteignant 2.596, alors qu'en 1930, par exemple, on constatait un excédent de naissances de près de 4.000.

— Les autorités de Georgetown (Antilles anglaises) ont refusé l'autorisation de débarquer à 165 juifs autrichiens arrivés à bord d'un paquebot allemand : Le motif du refus serait, dit-on, l'impossibilité matérielle de les héberger.

— En avril, à Biarritz, aura lieu l'inauguration officielle d'un monument à la mémoire de la reine Victoria d'Angleterre.

— Voici les opérations effectuées à la Caisse nationale d'épargne pendant la première quinzaine de février : Dépôts : 566.140.941 francs. Retraits : 302 millions 982.580 francs.

— Au tirage de la ville de Paris 1937, le numéro 816.635 gagne un million de francs ; les numéros 128.835 et 142.835 gagnent 100.000 francs.

— Deux ballons captifs servant aux exercices de barrages antiaériens dans le nord de Londres ont été frappés par la foudre et détruits.

— En accord avec la Société des « Amis de Clemenceau » l'Université de Montmartre a décidé de célébrer la mémoire de Clemenceau qui fut maire du 18^e arrondissement en 1870.

— Un groupe d'Italiens résidant à Casablanca vient de décider la création d'un cercle dénommé « Cercle des Italiens amis de la France ». La réunion de fondation groupait plusieurs centaines d'Italiens.

NOS ÉCHOS

Marius scaphandrier.

Marius, chômeur depuis plusieurs mois, rencontre Olive sur la Canche :

— Vê ! Comment vas-tu ?

— Mal, toujours sans travail.

— Tê ! mais tu ne lis donc pas le journal ! Tu n'as pas vu qu'on demande des scaphandriers chez Badagouin et Compagnie.

Marius se précipite sur-le-champ et se fait embaucher comme scaphandrier. Au moment de lui mettre le casque, on lui dit :

— Si jamais il vous manque quelque chose, ou que vous ne vous sentiez pas bien, tirez sur la corde et vous serez remonté.

Marius est donc descendu dans l'eau et, au bout de quelques instants, il tire sur la corde. On s'empresse de le remonter et de l'interroger.

— Mais, pardi ! à chaque fois que j'ai tiré dans mes mains pour me donner du courage, cela me retombait sur la figure...

Circonspection.

Un villageois normand était appelé l'autre jour comme témoin à la correctionnelle. Le président lui demande :

— Connaissez-vous l'accusé depuis longtemps ?

— Oh ! oui, monsieur, le président...

Je l'ai vu quasiment toute la nuit...

— Le croyez-vous capable d'avoir dérobé un porte-monnaie ?

— Le villageois réfléchit :

— Cela dépend, dit-il, enfin... Connaissez-vous l'accusé depuis longtemps ?

Pourquoi attendre.

Beaumarchais voit apparaître, un matin, chez lui, M. de Mirabeau.

— Cher ami, il faut que vous me prêtiez dix mille livres, que je vous rembourse dans deux mois.

— Cher monsieur, nous nous brouillerons sûrement à l'échéance, répartit l'auteur du *Marriage de Figaro*. Mieux vaut nous brouiller aujourd'hui.

Divorce.

Sir Henry Deterling, le roi du pétrole, qui vient de mourir, avait épousé la première femme, veuve depuis 1917, du général russe Bagration, une très belle Moscovite de grande culture, et d'un esprit très occidental. Lorsqu'ils divorcèrent, à la demande de Lady Deterling, en 1936, un insouciant osa demander à la belle Russe les raisons de ce divorce. Elle répondit simplement :

— Sir Henry n'a 70 ans qu'à la maison !

Et d'ajouter en français très pur et très romantique :

— C'est un homme trop vieux en un homme trop jeune !

Cure de repos.

Un brillant comédien est parti faire une cure de repos en Egypte. Il souffrait, dit-on, d'une entérite maligne :

— Et la pièce qu'il jouait ? demanda un curieux.

— Dame ! répond un renseigné. On a affiché : « Relâche ! »

Sensibilité enfantine.

Grand-père se promène au jardin avec sa mignonne petite fille qui a six ans.

Le long d'une bordure de buis, grand-

« Les Vacanciers »

XIX. -- Une excursion dans le midi à Carcassonne et à Toulouse

(suite)

— Possible, répondit M. Brunel, mais ces millions, chère Madame, ne resteront pas improductifs. L'argent est si peu de chose de nos jours que le meilleur emploi que l'on puisse en faire n'est-il pas de le consacrer à d'utilitaires réalisations. Au fond, est-ce que nos paysans ne s'inspirent pas des mêmes idées, soit pour la politique d'urbanisme dans le moindre village où l'électrification, les adductions d'eau, la construction de routes et de ponts, de groupes scolaires mettent les budgets municipaux à de rudes épreuves ? Est-ce que les paysans ne suivent pas eux-mêmes la même ligne de conduite quand, faisant fi du bas de laine de jadis, ils consacrent leurs revenus à installer le confort dans leurs « bordes » auxquelles ils ajoutent des granges, quand ils ont greffé un étage sur leur vieille maison, d'autant qu'ils achètent toute la machinerie agricole qui leur économise tant de sueur. Il ne faut donc pas s'étonner que les municipalités aient vu très grand et qu'elles aient profité de cet afflux paradoxal de billets de banque pour réaliser un plan utilitaire qui a, comme vous le constatez, ramené la ville en la rendant si accueillante et si belle.

— D'ailleurs, coupe le Colonel, il n'y a pas que la municipalité de Toulouse qui a changé la face de sa Cité : combien d'industries de guerre ou pacifiques sont venues s'abriter autour de son enceinte jalonnée de hauts fourneaux sous lesquels s'agitent des fournilles en travail, ce qui a nécessité la construction de ces cités ouvrières dont les toits rouges jettent sur le paysage une note si gaie.

Après la visite des monuments, des squares et des vieilles rues où se dissimulent des hôtels qui furent les chefs-d'œuvre de la Renaissance, nos amis abandonnèrent la haridelle et son cocher pour monter dans leur voiture qui les emporta vers le Parc des Sports qui fait l'admiration des étrangers. Mme de Lablainie, qui, en Parisienne cent pour cent, avait jusqu'ici modéré son enthousiasme, daigna s'exalter lorsqu'elle se trouva en présence de ce magnifique palais, élevé devant ces belles piscines flanquées de terrains de jeux, de pelouses permettant de pratiquer tous les sports.

Autour de la piscine, ils trouvèrent Ghislaine et André s'intéressant à la baignade matinale, aux partis de golf et de tennis. Ils racontèrent que de leur côté, ils avaient poussé jusqu'à Franczals et Montaudran, pour admirer les départs de ces beaux avions qui, après avoir sillonné le ciel toulousain, volé comme des ramiers en courbes gracieuses au-dessus de ses clochers, de ses dômes et de ses tours, s'enfuyaient à tire d'aile vers les territoires d'Oc pour aller vers cette Afrique dont ils assuraient le quotidien service commercial.

En rentrant déjeuner dans un des chics restaurants qui bordent le square Wilson, en authentique félibre, voulut saluer l'impressionnante statue de Goudouly qui, aux yeux des purs occitans, symbolise plutôt le culte du dialecte d'Oc que le génie d'un poète dont la valeur ne saurait être évidemment comparée à la gloire d'un Mistral ou d'un Jasmin, pas plus que celle de ce pauvre Ephraïm dont l'effigie étriquée, tout à côté, s'étiole dans la mousse qui ronge son rêve aux étoiles.

Remontés en voiture, nos amis firent un large détour vers le carrefour du canal de Brienne ; ils mirent pied à terre devant l'« Heracles » de Bourdelle, fière et symbolique statue des sports que Mme de Lablainie trouva un tantinet indécente.

Par le bassin de l'Embonchure, André et Ghislaine tenaient à voir au Pont-Jumeau, le vieux stade tout chevronné de gloire et celui du T.O.E.C. qui, dans un tel sillage de renommée sportive, a fait à ses heures, de Toulouse, le royaume du rugby.

Ernest LAFON.

Lire la suite en deuxième page.

père voit un escargot qui se hâte, lentement, vers de jeunes semis. Il lève le pied, pour l'écraser.

— Oh ! oh ! s'écrie la fillette. Ne casse pas cette coquille, grand-père... Il y a quelqu'un dedans !

Misanthropie.

Cinq jours avant sa mort, Gounod inscrivait sur l'album de Mme Strauss cette pensée restée, croyons-nous, inédite :

— Il y a trois choses qu'on ne pardonne jamais à une personne : le bien

qu'elle vous a fait, le mal qu'on lui a fait et le mal qu'on n'a pas pu lui faire.

Evidemment.

Larfaillon a parié qu'il passerait huit jours sans se laver les mains.

— Et tu sais, a-t-il dit à un ami, je tiens à gagner mon pari... ne serait-ce que par amour-propre !...

Au restaurant.

Le client. — Je regrette de n'être pas venu l'an passé ; sûrement ce poulet aurait été très tendre !

La Ligua.

Chronique du Lot

« Les Vacanciers »

(Suite de l'article de première page)

Et puis, rejoignant les Minimes, il fallut bien se décider à prendre le chemin du retour. Au cours du voyage, nos vieux amis dévotaient de leurs impressions tandis que la colonelle, toujours trônant à côté de son chauffeur, prêtait une oreille attentive à leurs réflexions dont elle s'obstinait à tempérer l'enthousiasme, car pour elle rien n'égaleait son Paris-mondain.

Son mari perdait son temps à vouloir la convaincre que le charme qui se dégage de Toulouse, c'est toute sa poésie latine dont la compréhension n'est accessible qu'aux esprits méridionaux. Quant à M. Brunel, affectant un mépris pour tout ce qui vient de Paris, il se retranchait dans son hautain mutisme, renonçant à convaincre cette prodigieuse femme incapable de comprendre cette profonde image qu'un journaliste, Pierre Dambin, avait buriné en ces termes : « Toulouse, cité vibrante de soleil et de chants, où les cigales orchestrent nuit et jour ; Toulouse, rouge fleur d'été... »

La nuit était venue et nos vieux, s'abandonnant à la prudence du chauffeur, s'endormirent sous le charme de la persistante vision de leur beau voyage.

Derrière, suivaient Ghislaine et André qui, eux, ne cédaient pas à l'emprise du sommeil après deux journées si bien employées. Tandis qu'il était attentif aux dangereux tourments de la route, leur intimité bonheur était faite de silence. Si de temps en temps, ils parlaient sports, Ghislaine aimait ces instants de recueillement où, tout en ayant l'air de s'intéresser aux paysages nocturnes, elles contemplaient furtivement celui qui avait conquis son cœur. Auprès de lui toute sa chair vibrante ; elle était sous l'emprise de la communion des sens et de l'esprit qui la liait à ce jeune homme dont la voix la charmait. N'était-elle pas sûre maintenant d'avoir trouvé au cours de ces rapides vacances celui que désormais elle jugeait indispensable à sa vie ? Si sûre de ne pas s'être trompée que dans son rêve romantique, si différent de celui de tant de jeunes filles de son âge, pour Ghislaine rien n'existait plus que son André...

Conception de l'amour bien surannée, sans doute, et qui aurait fait pâlir de rire ou d'ironie tant de jeunes filles modernes qui tiennent pour équitable de vivre d'abord leur vie de garçons, de jeter leur gourme avant de s'enliser dans la fidélité des épouses pot-au-feu...

Mais de telles objections, Ghislaine ne s'embarassait même pas. Ne connaissant que la ligne droite, elle n'avait jusqu'ici soupçonné ni l'hyppocrisie, ni la ruse des flirts des demi-vierges. Son esprit tenait de celui de son père un clairvoyant bon sens. Elle sentait d'instinct que ce lien d'amour, si spontanément né dans l'ordre de la nature, ne pouvait que l'unir à André dans une indéfectible confiance. Même ridiculisée par sa mère et par des camarades si peu accessibles aux coups de foudre, elle se disait qu'elle saurait défendre son bonheur.

Ernest LAFON,

LA MORT DE M. ROUSSILLE

Dimanche nous parvenait une pénible nouvelle. M. Louis Roussille, conseiller général du canton de Latronquière et maire de cette commune, avait succombé à une attaque de grippe qui s'était subitement aggravée. Le défunt n'était âgé que de 58 ans et sa robuste santé de même que son aimable humeur semblaient lui promettre encore de longues années d'existence.

M. Louis Roussille était une des personnalités les plus justement sympathiques et estimées de notre assemblée départementale. En ce qui le concerne ce n'est pas une formule banale que de dire qu'il ne comptait que des amis, il y avait en lui une bienveillance naturelle et une bonté visible qui lui assuraient partout la confiance et l'amitié.

Au Conseil général sa perte sera cruellement ressentie. Il y siégeait depuis 20 ans et, en dépit de sa modestie, il avait sur ses collègues une influence à laquelle on ne songeait pas à résister.

Sa droiture et sa servabilité lui avaient valu dans son canton, où il exerçait la profession de notaire, l'unanime adhésion des habitants qui perdent en lui le meilleur des amis et des représentants.

Les obsèques de M. Roussille seront célébrées à Latronquière mercredi matin, à 10 heures.

Nous présentons à tous les membres de sa famille l'expression de nos condoléances sincèrement attristées.

EDEN

MERCREDI, JEUDI, SAMEDI
et DIMANCHE (en soirée)
DIMANCHE (matinée)

Les Filles du Rhône

AVEC
LARQUEY, ARNAUDY, Annie DUCAUX
Maurice REMY, Daniel LECOURTOIS
Alexandre RIGNAULT

M. Georges Bonnet à Gourdon

LA FÉDÉRATION RADICALE-SOCIALISTE DU LOT PROCLAME SA SÉPARATION D'AVEC LE FRONT POPULAIRE.

En fait, depuis bientôt un an, la rupture du « Front Populaire » est une chose accomplie au Parlement et dans le pays. Pour le Lot, c'est à Gourdon, dimanche, qu'a été célébrée la reconnaissance en droit, la reconnaissance de jure de cet heureux événement.

La chose s'est faite avec beaucoup d'éclat puisque l'on avait invité pour y présider rien moins que M. le Ministre des Affaires Etrangères de la République.

Et voici la relation, sommaire dans ses développements mais fidèle dans son esprit, de cette journée qui marquera une date dans les annales politiques de notre département !

Il s'agissait de fêter la constitution de la « Fédération radicale et radicale-socialiste du Lot » qui marquait sa naissance par la réunion à Gourdon les comités cantonaux de l'arrondissement !

Invité par M. Malvy, député de Gourdon, M. Georges Bonnet fut reçu à la gare par les autorités préfectorales et municipales, ainsi que par MM. Fontenille, Garrigou, sénateurs et René Besse, député, qu'entouraient de très nombreuses personnalités du Lot et de la Dordogne !

Après les réceptions à la gare le cortège se rendit à la salle où se tenait l'assemblée générale constitutive de la Fédération. Là, M. Dauliac, conseiller d'arrondissement, président de ladite Fédération, salue le Ministre, le remercie, lui souhaite la bienvenue et lui dit en termes élogieux la reconnaissance des populations qu'il a préservées des horreurs de la guerre !

M. Malvy présente ensuite M. Georges Bonnet. Il rappelle son rôle éminent dans le redressement national, tant comme Ministre des Finances que comme Ministre des Affaires Etrangères. En lui, de même qu'en son chef Edouard Daladier, il est heureux de saluer les hommes éminents qui ont su si bien défendre les intérêts de la France tout en sauvegardant la paix.

Accueilli par les acclamations de l'assistance, M. Georges Bonnet remercie les citoyens qui lui ont réservé un si cordial accueil. Il rappelle les journées de septembre où se posait à la conscience des gouvernants un tragique débat. Il rend hommage au sang-froid, à la fermeté et au courage de son président Edouard Daladier qui sut faire face à ces événements avec un si haut sentiment du devoir. Enfin, il rend hommage à l'active amitié et au fidèle concours de Malvy, il remercie M. Dauliac — en lequel il retrouve à Gourdon un ami qu'il a connu à Périgueux — de ses paroles cordiales, il remercie les militants républicains de la Fédération et dit quel réconfort il trouve dans leur témoignage de confiance et d'amitié.

Le cortège se rend ensuite au Monument aux Morts devant lequel le Ministre dépose une gerbe puis à la mairie où la municipalité le reçoit officiellement.

En excellents termes, le docteur Coulon, maire de Gourdon, accueille le Ministre et, rappelant la visite d'Aristide Briand, dit qu'après avoir reçu l'apôtre de la paix, Gourdon est fier d'en recevoir aujourd'hui le réalisateur.

M. Georges Bonnet se rappelle l'enthousiaste réception faite par Gourdon à Briand. Il y assistait et il assure que dans les circonstances difficiles, il ne perd jamais le souvenir de son grand prédécesseur.

LE BANQUET

Neuf cent à mille personnes sont rassemblées autour des tables du banquet dont le service fut assuré d'une façon irréprochable par les restaurateurs Coudere et Irague, de Souillac.

A la table d'honneur, nous remarquons, autour de M. Georges Bonnet et de M. Malvy, député du Lot, président, M. Fontanille et Garrigou, sénateurs du Lot ; de Chamard, sénateur-maire de Tulle ; Gadaud, Sireyrol et Bels, sénateurs de la Dordogne ; Delthil et Presses, sénateurs du Tarn-et-Garonne ; Besse, député du Lot, ancien ministre ; Baron et Daille, députés de Tarn-et-Garonne ; Cabouat, préfet du Lot, Sassié, secrétaire général ; Iversen, sous-préfet ; le docteur Coulon, maire de Gourdon ; Dauliac, secrétaire général du comité radical-socialiste ; Jacquier, préfet de la Dordogne ; Bruneau, inspecteur général de l'enseignement ; Demange, du cabinet de M. Georges Bonnet ; Chapelle, maire de Brive ; docteur Rougier, vice-président du conseil général du Lot ; Orliac, Calvet, Gratacap, Salanier, Constant, Cambornac, Soulié, Charles Malvy, conseillers généraux ; Besombes, adjoint au maire de Figeac ; Traucou, adjoint au maire de Gourdon ; Mazet, conseiller d'arrondissement, maire de Gramat ; Joly, président du comité radical de Souillac ; de très nombreux conseillers généraux, conseillers d'arrondissement et maires du Lot.

Télégramme à M. Daladier

Dès le début du banquet, M. Georges Bonnet a fait adopter par acclamations le télégramme suivant adressé à M. Daladier, président du Conseil, par M. Malvy, président de la Fédération radicale-socialiste du Lot :

« La Fédération radicale-socialiste du Lot vous adresse l'hommage de son fidèle dévouement et de sa gratitude, pour le redressement national que vous menez avec tant de courage et de succès. Elle vous adresse l'expression de sa confiance pour la conduite de la politique extérieure que vous poursuivez avec M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires Etrangères, qu'elle a été heureuse de recevoir et d'accueillir à Gourdon. »

LES DISCOURS

M. Cabouat, préfet du Lot, soulignant la présence des nombreuses personnalités, marque que ce n'est pas seulement le Lot mais le département tout entier qui accueille M. Georges Bonnet. Il présente les excuses de M. A. de Monzie et porte le toast traditionnel au Chef de l'Etat.

M. Coulon, maire de Gourdon, au nom de la population gourdonnaise, salue le Ministre des Affaires Etrangères et adresse son hommage au Président du Conseil. Il s'associe aux remerciements qui leur sont venus de tout le pays républicain pour leur magnifique effort de redressement national après la funeste politique qui l'avait rendu à la fois si urgent et si difficile.

M. Dauliac, secrétaire général de la Fédération du Lot, excuse le président empêché. En M. Georges Bonnet, il salue l'homme d'Etat et, au nom des mille militants républicains réunis en ce jour, l'assure qu'ils n'oublieront pas son œuvre salutaire et bienfaisante.

M. Sireyrol, sénateur et président du Conseil général de la Dordogne, salue et remercie les républicains du Lot. Parlant de la politique de ces dernières années, il regrette les erreurs commises par le parti radical et déclare, avec une persuasive éloquence que l'auditoire acclame chaleureusement : « Il est nécessaire que le parti radical se ressaisisse devant les devoirs qui lui incombent et qu'il démontre que pour travailler au bien du pays, il n'a pas besoin de certaines alliances qui, pour sa part, il n'a jamais acceptées. »

Allocution de M. Malvy

Très applaudi, M. Malvy paraît à la tribune. Il remercie les parlementaires, les élus, les militants. Puis, s'adressant à Georges Bonnet, il se félicite de son acceptation à venir à Gourdon, car il sait combien sa personnalité y est honorée et combien sa politique correspond aux sentiments républicains de ce pays. Rappelant les heures angoissantes de septembre, il dit qu'il a été témoin de ses anxiétés, de ses espoirs et aussi de la fermeté avec laquelle Georges Bonnet a travaillé au maintien de la paix.

Les gouvernants radicaux ont su choisir, outre les deux politiques qui s'opposaient à cette heure tragique, celle qui répondait aux vœux du pays et qui sauvait l'honneur sans recourir à la guerre.

M. Malvy rappelle le courage calme et résolu avec lequel le pays a répondu à l'appel de la mobilisation. Il ne voulait donc ni lâcheté, ni renoncement. Mais il tenait à ce que tous les moyens dignes de la France fussent employés avant d'en venir au suprême recours de la guerre.

Il en a été de même pour les affaires d'Espagne où le sentiment général a toujours été qu'il ne fallait pas y intervenir. Ceci dit, M. Malvy affirme que tous les républicains sont d'accord avec le gouvernement pour qu'il ne consente aucune abdication d'aucun genre, en face des revendications des Etats totalitaires. Et M. Malvy ajoute aux applaudissements enthousiastes de l'auditoire :

« A cette politique de défense nationale, de paix unie à une politique de vigilance patriotique et de fermeté, s'associent les populations républicaines du Quercy, du Périgord et de nos régions. »

« Continuez votre œuvre. Vous aurez encore de graves difficultés à vaincre ; mais je suis sûr que des manifestations comme celle-ci, où vous aurez senti le cœur du peuple battre à l'unisson du vôtre, seront pour vous un réconfort puis une ardeur plus douce quand on sait qu'en accomplissant son devoir on répond aux vœux et aux aspirations du peuple. »

Des acclamations très vives s'élèvent de toute la salle qui applaudit à outrance.

DISCOURS DE GEORGES BONNET

Au moment où paraît Georges Bonnet tout l'auditoire l'acclame longuement puis entonne, debout, la Marseillaise. Très ému par cette vibrante manifestation, le ministre adresse d'abord son salut aux militants républicains, au président de la Fédération et à son ami, M. Malvy. Puis il continue :

— Notre pensée, a-t-il dit, va tout d'abord vers le président du Conseil, notre ami Edouard Daladier, qui est en même temps le président de notre parti, Jamais, depuis la guerre, un

chef de gouvernement n'avait connu, notamment dans le domaine de la politique extérieure, des difficultés comparables à celles qui nous assaillent depuis bientôt un an.

Ces difficultés, nous nous sommes efforcés de les surmonter en nous inspirant d'une seule préoccupation : celle de servir les intérêts de notre pays. Nous avons travaillé, le président Daladier et moi-même, dans la plus complète communauté de vues et de pensées. Cette communauté de vues et de pensées date de loin. J'ai été, en 1933, pendant près d'un an, le ministre des Finances du président Daladier ; il y aura bientôt un an que je suis son ministre des Affaires étrangères. On conçoit que je m'honore de la confiance qu'il m'a sans cesse témoignée et que j'y réponde de mon mieux.

M. Georges Bonnet parle ensuite des accords de Munich. Les accords de Munich, a-t-il dit, ont été approuvés par la quasi unanimité de la Chambre et par l'opinion publique française tout entière. Elle se rendait compte qu'une guerre européenne eût accumulé dans tous les pays les deuils et les ruines, sans assurer le salut de la Tchécoslovaquie elle-même.

Depuis Munich, nous avons fait tous nos efforts pour parvenir à une détente européenne que souhaite le peuple français ; nous avons signé avec l'Allemagne la déclaration communale du 6 décembre, et nous nous rappelons avec gravité les paroles du ministre des Affaires étrangères d'Allemagne lorsque devant moi, à Paris, il affirmait à l'univers, par la voix de la radio, que la France et l'Allemagne étaient tombées d'accord pour mettre fin à leur conflit de frontières séculaires.

Comme l'a dit le président du Conseil, aux applaudissements de la Chambre, tous les anciens combattants veulent la paix avec l'Allemagne. Parmi eux, parmi nous, il y en a beaucoup qui la paieraient volontiers de leur vie. Nous espérons tous que la déclaration commune du 6 décembre est la première étape vers l'établissement des relations confiantes que la France souhaite entretenir et développer avec l'Allemagne. En même temps que la déclaration commune marquait l'amélioration des rapports franco-allemands, la France et l'Angleterre resserraient sans cesse leurs liens d'amitié et leur coopération. Les derniers discours prononcés aux Communes par M. Neville Chamberlain, et à la Chambre des lords par lord Halifax, ont marqué aux yeux de l'univers, de la façon la plus élatante, la totale solidarité de la Grande-Bretagne et de la France.

Cette solidarité franco-britannique s'est affirmée récemment une fois de plus dans les affaires d'Espagne. La guerre civile, qui ravageait ce pays, entretenait depuis 1936, en Europe, un foyer dangereux, ce danger était particulièrement sensible à la France qui a avec l'Espagne des frontières communes en Europe et en Afrique. La France désirait entretenir avec l'Espagne des relations de bon voisinage, elle désirait accomplir envers elle les devoirs d'humanité que lui imposaient les malheurs du peuple espagnol, elle désirait enfin ne pas avoir une nouvelle frontière à défendre.

Il fallait donc que la France fût représentée auprès du gouvernement de Burgos ; c'est pour reprendre avec lui les relations diplomatiques que nous avons envoyé à Burgos M. Léon Bérard, qui s'est acquitté de cette tâche délicate avec toute sa conscience et son patriotisme. Il est entré en France hier, tard dans la soirée ; il m'avisa aussitôt par téléphone de l'heureux succès de sa mission.

M. Georges Bonnet a conclu ainsi son discours :

La France ne tolérera pas qu'on touche à l'empire édifié par le sang et le labeur français, elle y maintiendra intacte la souveraineté comme elle en maintiendra intact le territoire ; personne ne peut ni en douter ni s'en étonner.

A l'extérieur, la politique pratiquée par le gouvernement n'a fait qu'accroître la force de toutes les amitiés qui s'étaient groupées autour de la France. Chaque jour m'en apporte une nouvelle preuve. A l'intérieur, cette politique, j'en suis certain, correspond au bon sens et à la volonté lucide du peuple français. Vous venez de m'en donner aujourd'hui encore le témoignage éloquent, il me suffit, car c'est vers le peuple français qu'il faut se tourner lorsqu'il s'agit d'établir la politique française.

Ces discours de MM. Malvy, député, et Bonnet, ont été chaleureusement applaudis, non seulement par les convives, mais par la population de Gourdon qui s'était groupée autour des hauts-parleurs disposés aux alentours de la salle du banquet.

LOTÉRIE NATIONALE

L'émission de la tranche de Pâques de la Loterie Nationale, 5^e tranche de 1939, s'ouvrira le 1^{er} mars.

Cette tranche, identique à la précédente sera limitée à 1.500.000 billets. Elle comportera 170.579 lots.

Arrestation

La gendarmerie de Castelfranc a procédé à l'arrestation du nommé Pulini Victorio, 45 ans, sujet italien, sans profession, sans domicile fixe, sous l'inculpation d'infraction à un arrêté d'expulsion, et déjà condamné pour le même délit.

Il a été conduit à Cahors et écroué à la prison.

Les dégâts causés par la neige aux P.T.T

Le vendredi 24 février, au matin, dans l'espace de 3 heures, une épaisse couche de neige recouvrait le sol, faisant ainsi une concurrence déloyale aux stations ordinaires de ski à la plus grande joie des amateurs jeunes ou vieux de ce genre de sport.

Mais tout le mal n'était pas là ! car les installations électriques, téléphoniques eurent à souffrir par suite du poids considérable accumulé sur les fils entraînant la rupture de nombreux fils et de poteaux, privant ainsi les localités de la lumière, du téléphone si précieux à la vie normale de nos populations rurales.

Dès renseignements recueillis, l'Administration des Postes immédiatement envoya tout le personnel sur les lieux pour procéder sans retard au rétablissement des communications.

Dès le vendredi soir, les centres de Figeac et ses au-delà, les cantons de St-Géry, Limogne, Lauzès, Labastide, Luzech, Catus, Cazals, ainsi que leurs communes respectives étaient rétablis.

Dès samedi matin, le personnel procédait à la réparation provisoire de l'artère principale sur voie ferrée entièrement hachée et détruite à Dégagnac et Gourdon sur plusieurs kilomètres. La réparation était terminée dans la soirée et à la veille de la grande manifestation de Gourdon, permettant ainsi de rétablir les communications interrompues avec les centres de Gourdon, Souillac, Brive, Limoges, etc., ainsi que celles nécessaires au besoin de la S.N.C.F. pour la marche des trains et des appareils de sécurité.

Dès dimanche, on pouvait considérer tout terminé provisoirement ; ceux qui ont eu à se servir du téléphone à Gourdon ne se doutaient pas de la présence sur les lieux — on peut dire du sinistre — du personnel de l'Administration des Postes travaillant sans arrêt depuis le vendredi matin et qui peut ainsi mériter des éloges pour le dévouement apporté en pareille circonstance dans l'intérêt de tous.

En parcourant le trajet de Cahors à Gourdon, on ne voyait que des fils rompus traînant à terre, des isolateurs arrachés, des poteaux cassés en plusieurs morceaux couchés dans les remblais ; un vrai désastre et c'est peu dire, entraînant des frais considérables pour la remise en état.

Les nombreux usagers du téléphone ne peuvent que rendre hommage au personnel des P.T.T., dont le dévouement et la conscience professionnelle sont dignes de tout éloge.

Nous lui adressons nos bien vives et sincères félicitations.

FÉDÉRATION DES ŒUVRES LAIQUES

Un beau voyage agiste en Tunisie

A l'intention de leurs camarades français, les Ajustes tunisiens organisent pour les vacances de Pâques, une splendide randonnée à travers la Tunisie.

Un circuit de 1.800 km. en cars permettra à ceux qui y participeront de connaître la Tunisie sous ses aspects les plus divers, les plus pittoresques — sans négliger le côté documentaire d'un tel voyage qui comprendra des visites aux ateliers, manufactures, corporations traditionnelles, etc.

Ainsi les Ajustes français visiteront Carthage, Kairouan, la ville Sainte aux mosquées et aux tapis célèbres, les mines de Mélaoui, les oasis de Cafa, Tozeur, Nefta ; ce sera ensuite Gabès, la ville où il n'y a pas d'hiver, Djerba, l'île des Lotophages, Médenine et ses « rhorfas », Matmata l'antique cité des Troglodytes, Dougga dont les ruines romaines encore intactes sont parmi les plus belles de l'Afrique du Nord, etc.

Le prix du voyage, de Marseille à Marseille, est fixé à 1.070 francs, tous frais de voyage compris, déplacements et voyages en bateau et cars, séjour en Tunisie, nourriture et couchage.

Le nombre des participants est limité à 150 ; les inscriptions doivent être adressées avant le 15 mars, dernier délai, accompagnées d'une provision de 150 francs, à Emile Maarek, 5, rue Zarkoun, Tunis, qui enverra tous renseignements. Les Ajustes intéressés trouveront le reste des indications plus détaillées et des bulletins d'inscriptions auprès de la F.D. (Secrétariat général).

Palmes académiques

Sont nommés officiers de l'Instruction publique :

Mme Borredon, à Puy-l'Evêque ; MM. Colomb Prosper-Marius, maire d'Assier ; Delpech, à Durban ; Del-saud, à Cahors ; Imbert, à Cahors ; Lavergne, maire du Bouysson ; Lavignac, à Cahors ; Lemozy, à Figeac ; Longé, à Figeac.

Sont nommés officiers d'académie : MM. Andrieu, à Cahors ; Bénéchie, à Gagnac ; Cassagnade, à Puy-l'Evêque ; Colom Albert-Ernest, à Assier ; Glénadel, à Gourdon ; Lahonta, à Cahors ; Maurel, à Cahors ; Moussié, à Figeac ; Parazines, à Cahors ; Rouvet, à Figeac ; Ser, à Figeac ; Simon, à Salviac ; Valadié, à Duravel ; Valat, à Laforgue, par Souillac ; Vermande, à Figeac.

Nos vives félicitations.

Pas de carte d'identité

Pour défaut de carte d'identité d'étranger, le nommé José Lopez, 27 ans, manoeuvre à Cahors, a été l'objet d'un procès-verbal.

CAHORS

CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal se réunira en séance publique le jeudi 2 mars 1939, à 21 heures.

Ordre du jour : Demandes d'allocations militaires ; demandes de sursis d'incorporation ; dérogation au décret-loi du 12 novembre 1938 ; travaux à l'Ecole de Bégoux ; Cours Complémentaire du lycée de garçons et du lycée de jeunes filles. Demandes de subventions. Diverses assistances.

UNIVERSITE POPULAIRE

Il n'y aura pas de cours le 1^{er} mars prochain. Le prochain cours sera celui du samedi 4 mars 1939. M. Galan, Inspecteur primaire à Cahors, traitera : « La démocratisation de l'esprit critique. »

Association Amicale des Anciens Elèves du Lycée Gambetta

Les anciens élèves du Lycée Gambetta se sont réunis samedi 25 février, à 18 heures, au parloir du Lycée.

Le Président rend compte de l'activité de l'Association. M. Roger Soulié, sous-économiste du lycée est élu, à l'unanimité, trésorier de l'Association, en remplacement de M. Manhiac démissionnaire. Puis, la séance est levée.

Les anciens élèves se trouvent ensuite à l'hôtel Laroche, autour de tables copieusement garnies et où la franche gaieté et la plus cordiale camaraderie ne cessèrent de régner.

Menu excellent et très agréablement servi. Assistance nombreuse et choisie. M. le docteur Rougier présidait et à la table d'honneur, on remarquait : MM. Lacaze, bâtonnier ; le général Dufour ; Bégus, inspecteur d'Académie ; Yviquel, proviseur du lycée ; Coumes, économiste du lycée ; Soulié, sous-économiste ; le docteur Bontary, le docteur Aillet, le docteur Soulié, le docteur Péindaries, Calmiane-Course, Salanié, le capitaine Rougier, etc.

Au dessert, MM. le docteur Rougier, Lacaze, Bégus, Yviquel prirent la parole et burent à la prospérité de l'Association des anciens élèves et à celle du Lycée Gambetta.

Ensuite, plusieurs camarades, artistes de talent, apportèrent leur contribution à la joie générale.

La soirée se termina tard dans la nuit au Cercle Gambetta où un punch fut servi.

Prochaine réunion et prochain banquet en famille, les dames y étant cordialement invitées, à Payrac, le 31 août.

MM. le docteur Constant et Roger Soulié sont chargés de l'organisation.

Nécrologie

Nous avons appris avec regret la mort de M. Paul Faurie, président d'honneur de la Confédération générale des planteurs de tabac, décédé à Cahors, à l'âge de 69 ans.

Ses obsèques ont été célébrées à Francoulès, au milieu d'une nombreuse assistance qui a témoigné à la famille de vives sympathies.

Nous adressons à M. le docteur Faurie, et à M. Faurie, notaire à Lauzès, à la famille nos sincères condoléances.

Fédération ouvrière, paysanne indépendante

Section de Cahors.

Dans la réunion de la Section qui a eu lieu le 7 février 1939, une somme de 50 francs a été votée pour venir en aide aux Enfants d'Espagne. D'autre part, les Camarades présents ont décidé que le repas annuel aurait lieu le samedi soir 11 mars à 7 heures à l'Hôtel de Douelle, le prix du repas est de 20 francs. Les Camarades doivent se faire inscrire au Trésorier de la Section : M. Durand, 1, Avenue Jean-Jaurès. Envoyer les adhésions par lettre au Siège, 17, rue du Tapis-Vert.

Appel à minima

On annonce que le ministère public va interjeter appel à minima du jugement du tribunal correctionnel du 24 février, condamnant à 1 mois de prison les nommés Pagès et Farfar, auteurs des cambriolages commis à Boissières.

Qui l'a perdue ?

Il a été trouvé une chienne marron clair, oreilles et queue coupées. La réclamer au Bureau du Journal.

MESDAMES,

Mme ROBERT sera le 1^{er} mars, place Aristide-Briand, près la statue Gambetta, avec un grand choix de soieries haute couture en tous genres. Draperies pour robes et tailleurs. Nouveautés parisiennes. Grande réclame. Prix exceptionnel de bon marché. UN LOT DE FOURRURES.

PALAIS des FÊTES

MARDI 28 FEVRIER, MERCREDI 1^{er} MARS, JEUDI 2, SAMEDI 4, DIMANCHE 5 MARS (en soirée à 20 heures 45) DIMANCHE (matinée à 15 heures)

Un chef-d'œuvre

RAIMU, Ginette LECLERC et CHARPIN

DANS

La Femme du Boulanger

Un des meilleurs films du Marcel Pagnol tiré d'une nouvelle de Jean Giono

DANS

LA SEMAINE PROCHAINE

Tino ROSSI

DANS

Lumières de Paris

DÉMONSTRATIONS PRATIQUES DE TAILLE DES ARBRES FRUITIERS

La Direction des Services Agricoles du Lot, avec le concours de la Chambre d'Agriculture, organise des démonstrations pratiques de taille des arbres fruitiers (pommiers, poiriers, pruniers, pêchers), qui auront lieu aux dates et heures ci-après :

Le jeudi 2 mars, chez M. Restes à Lacoste, commune de Flagnac, de 9 h. 30 à 11 h. 30 et de 14 h. à 16 h. Le dimanche 5 mars chez M. Estival, Maire, à Lavitarelle, commune de Montet-et-Boussac, de 9 h. à 11 h. et de 14 h. à 16 h.

Un ingénieur horticulteur procédera à ces démonstrations de taille au cours desquelles toutes explications sur les soins d'entretien des arbres fruitiers seront fournies aux auditeurs.

Les agriculteurs sont vivement conviés à ces démonstrations dont ils auront à retirer le plus grand profit.

Chambre de Commerce du Lot

Comme suite au vœu émis par la Chambre de Commerce du Lot, M. le Directeur général de la S.N.C.F. écrit ce qui suit, à la date du 21 février 1939 :

« J'ai l'honneur de vous faire connaître que l'intérêt de l'électrification de la ligne Brive-Montauban n'a échappé à la S.N.C.F. et que cette électrification figure au tout premier rang de celles que nous proposons de réaliser dans la mesure où nous pourrions assurer leur financement. Nous avons d'ailleurs l'intention de la comprendre dans le programme quadriennal des travaux de premier établissement qu'un décret-loi du 12 novembre 1938 nous a autorisés à établir. »

Association des retraités civils et militaires du Lot

L'Assemblée générale des membres de cette Association aura lieu le mercredi 1^{er} mars (jour de foire à Cahors) à 14 heures précises, dans l'une des salles de l'Hôtel-de-Ville de Cahors.

Ordre du jour :

- 1^o Examen des dispositions du décret du 14 janvier 1939.
- 2^o Vœux à présenter aux pouvoirs publics.
- 3^o Mesures de propagande et d'organisation.
- 4^o Vote sur l'orientation à donner à l'Association.
- 5^o Fixation du montant de la cotisation.
- 6^o Renouvellement du Bureau.

Tous les sociétaires sont instamment priés de vouloir bien assister à cette réunion.

Le Président : Ch. DOUMERC.

Renouvellement

des polices d'assurances incendie

En vue du prochain renouvellement des polices d'Assurances Incendie concernant les bâtiments communaux, les agents d'assurances inscrits au Registre du Commerce et domiciliés dans la Commune de Cahors qui désirent participer à la répartition sont invités à adresser leur demande à M. le Maire de Cahors, avant le 15 mars prochain.

Les agents des 15 Compagnies assurant actuellement la ville sont dispensés de produire une nouvelle demande.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Blessures involontaires. — Le tribunal prononce son jugement dans l'affaire Alix Alfred, qui, Avenue de Toulouse, blessa, avec son auto, Mlle Legaré.

Alix est condamné à 100 francs d'amende et aux dépens, et au versement d'une somme de 3.000 francs à titre de provision. M. le docteur Ségalas est désigné comme expert médical, chargé d'établir la gravité et les conséquences des blessures reçues.

Vol. — Les nommés Jean Pagès, manoeuvre, domicilié à Cahors, et Emile Farfar, mécanicien-serrurier, à Cahors, sont poursuivis pour vols commis à Boissières.

M. Lacaze, en sa qualité de bâtonnier, présente en excellents termes M. Jean Delmas, jeune avocat, qui plaide sa première affaire. M. Lacaze souhaite au jeune maître qui est le fils de M. Emile Delmas, ancien député du Lot, une cordiale bienvenue.

M. Malrieu, président, et M. Gouyou, procureur de la République, s'associent aux souhaits de bienvenue adressés à M. Jean Delmas.

Le tribunal entend ensuite quelques témoins dans l'affaire Pagès et Farfar. M. Jean Delmas, qui présente la défense de Farfar, prend la parole et remercie M. Lacaze, MM. Malrieu et Gouyou des bonnes paroles de bienvenue qu'ils lui ont adressées.

Puis le jeune avocat aborde la défense de Farfar. Jean Pagès est défendu par M. Autefage.

M. Gouyou, substitut, réclame une peine sévère contre les deux inculpés. Pagès et Farfar sont condamnés à 1 mois de prison.

Coups et blessures. — Le sieur Cyprien Saleilles, cultivateur à Fargues, est poursuivi pour avoir porté des coups et fait des blessures à Mme Labertie. M. Lacaze sollicite l'indulgence du tribunal en faveur de Saleilles qui est condamné à 25 francs d'amende avec sursis.

Vol de bicyclette. — Marcel Destienne, domestique agricole à Castelnau-Montratieux, est inculpé de vol d'une bicyclette. Il est condamné à 8 jours de prison avec sursis.

Violences réciproques. — Les dames Victorine Léonard et Elisa Pagès, de Prayssac, sont voisines mais vivent en mauvaise intelligence.

A la suite d'une vive discussion, elles se sont portées des coups.

Toutes les deux sont condamnées à 16 francs d'amende avec sursis.

Violences. — La dame Marguerite Brugidou, domiciliée à Castelnau-Montratieux, est poursuivie pour violences sur Mme Piboul et Mlle Gernier. Elle ne se présente pas à l'audience. Elle est condamnée par défaut à 25 francs d'amende avec sursis.

Vol de plants de vigne. — Pour vol de plants de vigne, le nommé Ernest Molinié, cultivateur à St-Médard-Catus, est condamné à 6 jours de prison avec sursis.

Le car dérape

Dimanche, vers 13 heures, entre Vers et St-Géry, un car, transportant les joueurs du Stade cadurcien (rugby) à Figeac, a dérapé et s'est renversé sur le talus d'un ravin profond de plusieurs mètres.

Le car, heureusement, a été accroché contre un arbre. Il n'y a pas eu d'accident de personnes, mais les dégâts matériels sont importants.

Naturalisations

Sont naturalisés Français : Herzet (Joseph-François-Edmond), mécanicien, né le 30 octobre 1881 à Weert (Hollande) et Delmas (Angéline), sa femme, née le 15 décembre 1881, à St-Projet (Lot), demeurant à Payrac (Lot).

Gendarmerie

M. Rivals, capitaine de la légion de gendarmerie du Maroc, est nommé à la 17^e légion.

Les Sports

Grand Match de Rugby

La Quercynoise, après entente avec la Fédération française de Rugby à XV, organise, jeudi 2 mars, un match comptant pour le 1/4 de finale du Championnat de France scolaire entre :

le Lycée de Tulle

et

le Lycée de Toulouse

La première de ces équipes est championne de l'Académie de Clermont et elle a un splendide palmarès.

La seconde est championne de l'Académie de Toulouse.

C'est donc un très beau match de rugby en perspective. Sportifs cadurciens, venez nombreux au Stade Lucien-Desprats, jeudi à 14 h. 30.

STADE CADURCIEN

Association. — Stade Cadurcien (II), bat Agen sportif (II), par 4 à 2. Agen sportif (I) et Stade Cadurcien (I) font match nul 4 à 4.

De belles phases de jeu ont émaillé ces deux rencontres aussi disputées l'une que l'autre ; il fut possible de voir dès le premier match l'allure que pourrait revêtir le second, quant à la qualité du jeu.

— Balek ! lança-t-elle à son tour, invitation à déguerpir que le Breton comprit fort bien.

— Soit, Chabann, laisse-nous un instant.

L'homme au turban vert obéit, en grommelant un certain nombre d'appréciations désobligeantes quant à la vertu des aïeux de la messagère probable.

Car messagère il y avait.

Aussitôt que le serviteur eut quitté la pièce assez sombre qui servait ici d'antichambre, la négresse sortit une feuille de papier, pliée en triangle, de dessous ses haillons sordides et la tendit à l'ingénieur, interdite, tout en marmonnant :

— Sur toi la bénédiction du Puissant et du Miséricordieux. Avec toi le Salut et la Paix !

Et, avant même que le Français fût revenu de sa surprise, avant même qu'il eût le temps de faire sauter les trois cachets du pli qu'elle lui avait remis, la négresse avait disparu, s'était faufilée, comme un « djinn », par l'embrasure de la porte.

Lui courir après ? A quoi bon ?

Il était facile de juger qu'elle se fût faite plutôt tuer que d'en dire plus qu'elle ne devait.

Dartel retourna le message, plusieurs fois, avant de lire, pris d'une espèce de méfiance vague.

Il était plié et scellé à la mode arabe, en triangle, et les trois empreintes de cire portaient des caractères koufiques.

Les jeunes stadistes eurent beaucoup de mérite à contenir un adversaire également jeune et dont le désir était de faire tout aussi bien.

Par un jeu très mobile, et sans cesse varié, l'équipe seconde du Stade arracha le gain du match.

La seconde partie fixa l'attention du public. Celui-ci fut tenu en haleine tout au long de la partie. Le score indique d'ailleurs les conditions dans lesquelles évoluèrent les deux équipes.

Partie jouée à vive allure, où les attaques prirent souvent l'ascendant sur les défenseurs.

L'aspect de la rencontre prit de ce fait plus d'intérêt à mesure que les minutes s'écoulaient et jusqu'à la fin le sort de la victoire s'avéra incertain. C'est finalement à quatre buts partout que les équipes durent se retirer. Les visiteurs présentaient une bonne formation dans les rangs de laquelle figuraient des éléments dont certains n'étaient pas méconnus des sportifs cadurciens.

Du côté du Stade, on a confectionné du joli football ; très alertes, toujours sur la brèche, harcelant sans cesse les défenseurs adverses, les cinq avants stadistes fournirent une excellente partie.

La ligne intermédiaire travailla avec acharnement et là le Stade ne doit pas avoir de soucis présents. Les titulaires sont pour ainsi dire inamovibles à ce poste et les réserves ne manquent pas.

Les arrières très sûrs. Le goal fit un très bon match, avec une excellente première mi-temps.

Il est rappelé aux sportifs cadurciens que le 12 mars une grande partie se déroulera au Stade Lucien-Desprats. Cette fois c'est une équipe toulousaine le Racing Club de Toulouse qui donnera la réplique aux stadistes.

Même quand les douleurs sont tenaces

Contre les cas les plus rebelles de rhumatismes, de douleurs articulaires, de sciatique, de goutte et de maux de reins, le Gandol a une action particulièrement énergique si l'on a la volonté de suivre régulièrement le traitement. C'est que le Gandol après avoir éliminé l'acide urique l'empêche de se reformer dans l'organisme. Rhumatisants qui souffrez depuis longtemps, vous allez faire votre cure de cachets Gandol et bientôt vous serez soulagés : 14 fr. 30. Ttes Phies et Phie Orliac à Cahors.

Arrondissement de Cahors

Catus

Tourmente de neige. — Vendredi matin, une violente tourmente de neige s'est abattue sur Catus et ses environs. Durant près de quatre heures, les gros flocons, poussés par un fort vent du Nord, tourbillonnèrent et finirent par former sur le sol une épaisse couche qui ne fondit que le lendemain au soir : ce qui nuit à la foire de samedi. En effet, vu le mauvais état des routes, camions et gros bétail ne purent venir grossir les marchés. Malgré cela, quelques transactions furent traitées. Les foirails aux moutons, aux truffes, à la volaille étaient assez garnis. Les bœufs d'attelage, par contre, étaient très rares.

Bal de la Mi-Carême. — C'est le dimanche 19 mars qu'aura lieu le grand bal paré et masqué sous la halle. Un orchestre de choix saura animer cette soirée. Nous pouvons annoncer que les travestis seront nombreux et de très bon goût.

Bonne fête en perspective.

Duravel

Refugiés espagnols. — Dans le contingent des réfugiés de la commune, nous signalons les nommées : Isabel Rodriguez de Médine mère et ses deux filles, Carmen Granada et Rosa ; ainsi que Maria Joséfa Grande Gonzalez, seule de sa famille, afin que si leur lieu de résidence tombe sous les yeux des leurs, restés en Espagne, ils puissent correspondre.

En outre, il y a Carmen Castellana Aranda, Juanita Anaya Bertran, Rafaela Antulin Llonea et ses enfants, Térésa Alonso Martinez et sa fille, Maria Matias Gonzalez et ses

enfants, Juana Suances Pascual et ses enfants, Florinda Fuentes et son bébé, Maria del Mar Angles et ses trois enfants.

Lacapelle-Cabanac

Obsèques. — Dimanche 26 février, à 10 heures, ont eu lieu au milieu d'une affluente nombreuse, venue des communes voisines, Vire, Touzac, Puy-l'Evêque et de tous les villages de Lacapelle-Cabanac, les obsèques de M. Frédéric Touriol, propriétaire à la Chambre.

Depuis plusieurs mois gravement malade, il s'est éteint vendredi à l'âge de 67 ans ne laissant après lui que des regrets.

Mobilisé en 1914 au 3^e Bataillon du 130^e régiment territorial d'infanterie, il fut envoyé au front pendant plusieurs mois. Titulaire de la carte de combattant, il était conseiller municipal de Lacapelle-Cabanac depuis une vingtaine d'années. Il apportait dans ces dernières fonctions une expérience mûre et un dévouement inlassable.

Au cimetière, notre ami Gipoulou, conseiller d'arrondissement, adjoint au maire de Puy-l'Evêque, la voix brisée par l'émotion a adressé en termes profondément émuants, à son vieil ami et camarade de front, Frédéric Touriol, un dernier et suprême adieu.

En cette pénible circonstance, nous tenons à adresser à ses enfants, à sa veuve, à sa sœur, à ses petits-enfants et à toute cette famille si cruellement éprouvée, l'assurance de notre cordiale sympathie et nos vives et sincères condoléances. — L. D.

Crégels

Société de chasse. — Nous sommes heureux d'apprendre que M. Pierre Soulié, demeurant à Trégoux, commune de Crégels, garde-chasse de la Société de la Rallée Négral, dont le siège est à Saint-Cirq-Lapopie, vient de recevoir de M. le Ministre de l'Agriculture une lettre de félicitations pour l'activité et le zèle dont il a fait preuve au cours des battues et pour les services qu'il a rendus à l'Agriculture et à la chasse.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Médaille de la famille française. — Mme Emile Dournes, née Gabrielle Boudou, mère de 5 enfants, vient d'obtenir la médaille de bronze. C'est là une récompense très méritée dont nous félicitons celle qui en est l'objet.

Violent incendie. — Jeudi dernier, vers 16 h. 30, l'appel lugubre de la sirène municipale annonçait un incendie. Un important sinistre venait, en effet, de se déclarer dans l'immeuble habité par Mlle Sabatier, la très estimée bibliothécaire de la gare de Figeac.

L'alerte vivement donnée, les voisins tentèrent d'arrêter le feu au moyen d'extincteurs, tandis que les pompiers accouraient avec le matériel moderne dont dispose notre ville. Leur promptitude, l'adresse et le courage qu'ils déployèrent sous les ordres de leur lieutenant M. Goutal, firent l'admiration de la foule rassemblée sur les lieux du sinistre.

Au bout d'une 1/2 heure de lutte acharnée, le feu était circonscrit et le danger écarté quant au pâté de maisons voisines. Il faut donc louer sans réserve la prévoyance des autorités municipales, le corps des pompiers, la direction et le personnel de la gare, dont l'intervention fut rapide, le dévouement de nombreux particuliers.

Remarqués sur les lieux : M. Iversen, sous-préfet, MM. Léon Besombes, Bouyssou, Bonnet, adjoints ; M. l'Archiprêtre Lacroix, M. Luguet, capitaine de gendarmerie et ses subordonnés ; M. Dallier, commissaire de police ; M. Singlar, brigadier et les agents de ville ; les principaux fonctionnaires ; tous les correspondants de la presse locale et régionale.

Le service d'ordre fut impeccable. L'immeuble de Mlle Sabatier est à peu près détruit. La cause du sinistre est un court-circuit survenu au deuxième étage de la maison.

Promotion violette. — Dans la promotion violette qui vient de paraître,

nous relevons avec plaisir les noms de cinq de nos compatriotes.

MM. Lemozy et Longé sont promus officiers de l'Instruction publique et MM. Moussié, Rouvet, Ser et Vermande, nommés officiers d'académie.

Nos cordiales félicitations à tous.

Maison Séguier ou maison Louis XI. — Des transformations d'immeubles, en vue d'un meilleur confort, imposées souvent par des nécessités commerciales, ont modifié à Figeac, l'aspect des maisons moyenâgeuses ou de style Renaissance.

Ainsi la maison Séguier ou maison Louis XI doit être examinée de la rue de la sous-préfecture (ancien rue Caviole). Ce joli bâtiment s'élève à l'intersection de la rue de la République et de la rue de la sous-préfecture.

Louis XI séjourna dans cette maison, au mois de juillet 1463. Il revenait de Béarn et du Languedoc, après avoir rencontré, sur les bords de la Bidassoa, Henri IV de Castille.

Notre compatriote, Etienne Séguier fut valet de chambre et apothicaire de Charles VII et de Louis XI.

Dans la vieille maison du célèbre apothicaire, on ne peut s'étonner de voir une pharmacie.

Latronquière

Bon débarras. — MM. Laverne et Nozières, cantonniers, travaillant sur la route de Labastide-du-Haut-Mont, au lieu dit la Souquette, lorsqu'ils découvrirent un nid de 14 vipères qu'ils s'empressèrent de détruire aussitôt.

On ne peut que les féliciter et les remercier pour ce bon débarras.

Quand la bronchite s'est installée

Le plus urgent est de fournir aux bronches atteintes un moyen de défense efficace qui contrarie et empêche l'évolution du mal vers l'emphysème, l'asthme, la pleurésie. Le Pulmoll qui est un tonique des bronches, un fortifiant des voies respiratoires, est recommandé. Il arrête la toux, fait disparaître l'oppression, envoie de l'air dans les poumons, facilite et tarit l'expectoration. En même temps, il fortifie l'appareil respiratoire et le protège efficacement contre toutes les complications et toutes les attaques nouvelles. 12 fr. 50. Ttes Phies.

Arrondissement de Gourdon

Gramat

Médaille militaire. — La médaille militaire est décernée à notre excellent compatriote M. Louis Durand, facteur à Gramat. Nous lui adressons nos bien vives félicitations.

St-Germain-du-Bel-Air

Notre foire. — Contrariée par la pluie qui n'a cessé de tomber toute la matinée, notre foire a été peu importante. Les divers marchés étaient peu approvisionnés. Quelques transactions sur le gros bétail et les attelages aux mêmes cours.

Peu de volaille aussi, elle s'est vendue à de bons prix. Baisse sur les œufs. Peu d'apports de truffes, bien vendues.

St-Chamand

Acte de probité. — M. Capelle Baptiste, propriétaire à St-Chamand, s'était rendu, mercredi, à Gourdon, lorsque peu après son arrivée, il eut le regret de constater qu'il avait perdu son portefeuille contenant une somme de 6.000 francs.

Fort heureusement pour M. Capelle, peu après, il apprenait que son portefeuille avait été trouvé et déposé au bureau de la brigade de gendarmerie par M. Edouard Garrigue, propriétaire à St-Julien-Lampou.

M. Capelle remercia vivement M. Garrigue qui refusa toute récompense, estimant n'avoir rempli que son devoir.

De vives félicitations ont été adressées à M. Garrigue.

Salviac

Palmes académiques. — Notre excellent concitoyen M. Arsène Simon, 2^e adjoint au maire, président fondateur du « Réveil Salviacois », société de tambours et clairons, vient

d'être promu officier d'académie. Nos félicitations bien sincères à M. Simon qui a fait re fleurir en notre cité l'art de la musique.

Commission cantonale. — La commission cantonale s'est réunie vendredi 25 février à 10 h. 30 à la mairie, salle de la justice de paix, sous la présidence de M. Calmèjane-Course, juge de paix, assisté de M. le Docteur Cambornac, conseiller général, M. Grangé, percepteur, tous les maires des communes du canton et de M. Jean Armand, greffier, secrétaire de ladite Commission.

Les demandes d'assistance aux femmes en couches, aux vieillards infirmes et incurables, du quatrième trimestre 1938 et du début du premier trimestre 1939 ont été examinées.

Petites annonces économiques

VOUS FEREZ une bonne affaire, en achetant, route de Toulouse, terrain convenant pour construction, eau, électricité. S'ad. à M. Delfour, au Chalet Gabriel, route de Paris, Cahors.

ON DEMANDE homme de peine, pour entretien magasin, 3 heures par jour. un apprenti, de 15 à 16 ans, pour apprendre commerce. S'ad. « 100.000 Paletots », Cahors.

Dernière heure

Paris et Londres reconnaissent le gouvernement de Franco

Le Conseil des ministres, dans sa réunion de lundi, à 16 heures, a décidé, sur la proposition de M. Daladier, la reconnaissance « de jure » du gouvernement du général Franco.

D'autre part, M. Chamberlain a annoncé, lundi, à la Chambre des Communes que le Gouvernement britannique avait décidé de reconnaître « de jure » le gouvernement du général Franco. Cette déclaration a été vivement applaudie.

Nouvelle crise ministérielle en Belgique

De Bruxelles. — On annonce que le ministre Pierlot, formé il y a une huitaine de jours, au prix de nombreuses difficultés, est démissionnaire depuis lundi.

Pour assurer la paix

De Londres. — Aux Communes, M. Chamberlain a déclaré voir dans la limitation des armements et le rétablissement du commerce international le moyen d'assurer la paix.

La défense de Djibouti est renforcée

De Londres. — Le paquebot français « Chenonceaux » est arrivé à Djibouti, ayant à bord 225 hommes de troupes et une quantité de matériel de guerre pour renforcer les moyens de défense de Djibouti.

Des Italiens regagnent leur pays

De Toulon. — Lundi un train spécial dans lequel avaient pris place, à Marseille, des Italiens, est arrivé à Toulon. 98 Italiens sont encore montés dans le train pour regagner leur pays sur l'invitation du gouvernement de Rome.

REMERCIEMENTS

Les familles RICHARD, CONSTANS, AUBERT, tous les autres parents et alliés remercient toutes les personnes qui se sont associées à leur douleur ou qui ont assisté aux obsèques de leur regrettée

Mme Vve Julie LABRO
Née GARRIGUES

âgée de 74 ans.

P.F.G., 71, Bd Gambetta, CAHORS

HOPITAL-HOSPICE DE CAHORS

Le Service annuel pour le repos de l'âme des bienfaiteurs de l'Hôpital-Hospice de Cahors sera célébré dans la Chapelle de l'Etablissement, le lundi 6 mars 1939, à 9 heures.

qu'il vérifiait et annotait les documents fastidieux

Mais la ronde des chiffres n'avait guère changé ses préoccupations.

A la fin Jacques exagérément ses retards perpétuels. Ils finiraient par n'en plus faire qu'un associé sans intérêt.

Et puis, surtout, il n'arrivait pas à chasser de sa mémoire une silhouette de fée.

Il s'en voulait fort d'attacher l'importance la plus légère à cette aventure romanesque. C'était indigne de lui.

Pourtant ! S'en remettrait-il au hasard cette fois, pour départager sa raison et sa fantaisie, cette fantaisie née soudain mystérieusement.

Itait-il ? N'itait-il pas ?

Il tapa brusquement du poing sur sa table de marqueterie, d'un très joli travail mauresque.

— Non, je resterai, fit-il tout haut, de son ton le plus énergique.

Et légèrement rasséréné par cette décision verbale, il se remit à son travail, bien résolu à y passer, s'il fallait, le reste de la nuit, car il s'avouait qu'il lui serait fort impossible de dormir.

Une heure s'écoula, pour le moins, et cette espèce d'amertume et de rancoeur contre lui-même, contre sa propre sévérité, qui subsistait dedans son cœur, s'était peu à peu atténuée.

(A suivre).

Jean D'AGRAIVES

PETITE SOURCE SOUS LES PALMES

— Les Français parlent toujours trop vite ! constata Chabann, indulgent, puis il se mit à expliquer :

« Cette vieille peau noire prétend comme ça, te parler seule à seul, Sidi. Elle dit comme ça qu'elle a quelque chose à te remettre... Ci pas vrai. Un sort ou qu'elle veut te jeter. J'ai beau lui dire que tu n'aimes pas les médians, elle reste toi-même ! On la tuerait plutôt sur place qui di la faire partir. Balek ! »

Cela semblait l'évidence même. Sur le visage d'ébène luisant de la négresse d'âge avancé, qui demeurait indifférente aux injures arabes de Chabann, se lisait un entêtement, une obstination de mule.

Pierre Dartel parlait couramment l'arabe abâtardi des ports.

— Que me veux-tu ? demanda-t-il intrigué malgré qu'il en eût, par les allures de la vieille femme.

Mais la négresse, de son long bras, désigna Chabann-Ben-Ghasi...

Une pensée brusque assaillit Pierre. Mais non ! Il haussa les épaules.

Et puis, pourquoi pas, après tout ? Enfin, d'un geste décidé, il ouvrit le pli, l'étala.

Il le parcourut d'un coup d'œil, rougit aussitôt et, cette fois, le relut doucement, posément.

Bibliographie

ON NE ME PENDRA PAS

par James RONALD

Adaptation de Simone SAINT-CLAIR
(Aux Editions des Loisirs, 121, boulevard Saint-Michel, Paris, 5^e). Prix : 5 francs. Franco 6 francs.

L'auteur de « On ne me pendra pas » est jeune, mais son nom est déjà célèbre outre-Manche et son livre est un des meilleurs romans policiers qui ait été jamais écrit, aussi remercions les Editions des Loisirs de l'avoir découvert et lancé en France.

Après avoir passé vingt ans de sa vie dans un asile d'aliénés, Lucius Marplay, ex-directeur du journal « Le Londonien », dit à son médecin : « Bientôt je m'échapperai, je réglerai le compte de mes ennemis, et, étant fou, on ne me pendra pas... »

Lucius Marplay s'est échappé, trois chefs de service du « Londonien » sont tués et pourtant l'assassin est

introuvable. Où se cache-t-il ? Tel est le mystère impossible à percer.

Avant d'avoir lu le dernier chapitre de ce roman bien composé et merveilleusement adapté, « On ne me pendra pas », qui peut être mis entre toutes les mains, connaîtra le grand succès auprès des innombrables lecteurs de romans-policiers.

LIVRES QU'IL FAUT LIRE

Viennent de paraître :

RECITS TIRES DU THEATRE GREC

Adaptés par G. CHANDON. Collection « Contes et légendes de tous les pays ».

L'art doit au Théâtre Grec plus qu'un mode d'expression, plus qu'une source de joie et de beauté pures. L'œuvre des grands auteurs attiques est véritablement une école où furent enseignés, en même temps que le cul-

te des Dieux et de la patrie, la philosophie et la psychologie pratiques. Elle est le livre en action d'un peuple. Auteurs tragiques ou comiques ne se sont pas contentés de distraire leurs contemporains des préoccupations de l'existence, ils les ont fait s'approcher, autant qu'il leur était possible, des problèmes éternels de l'humanité.

Et c'est pourquoi, à travers tant de siècles, le théâtre grec demeure pour les esprits en formation une indispensable nourriture. Il n'est pas seulement la représentation ou la critique des mœurs d'un passé, il est une morale et une satire toujours vivantes. — G. G.

Un volume relié pourvu de belles illustrations prix : 25 francs. Editions Fernand Nathan, 18, rue Monsieur-le-Prince, Paris (6^e).

Imp. COUJAN (personnel intéressé)

Le co-gérant : L. PARAZINES.

DON CARLOS

La guerre civile en Espagne
(1833-1840)

par Gaston CAPDUPUY

M. Capdupuy a vu combien les guerres carlistes d'il y a cent ans rappellent les événements actuels et il s'est attaché à faire revivre cette époque tourmentée. Il nous en donne un tableau extraordinairement coloré. Il ressuscite tous les personnages du drame de 1833 dans l'atmosphère où ils se sont battus et il nous donne du même coup une étude de mœurs et un livre d'histoire.

Mais Don Carlos est aussi un récit bourré d'anecdotes pittoresques, sanglantes, qui semblent avoir été prises sur le vif. La mort de Zumalacarre ; les sanglantes répressions d'Espartero ; les aventures du curé Barrio ; les amours de la reine Marie-Christine ; l'assassinat du Comte d'Espagne, autant de pages inoubliables. — G. G.

Un volume broché de 224 pages, prix : 25 francs. Editions Denoël, 19, rue Amélie, Paris (7^e).

LA NATURE

Numéro 3043. — 15 février 1939

Quelles sont les grandes questions scientifiques et techniques à l'ordre du jour ? Qui veut les connaître, se tenir au courant des idées nouvelles, suivre le progrès, doit lire régulièrement *La Nature*. Dans le dernier numéro il trouvera :

Le « Carimare », station météorologique flottante sur l'Océan Atlantique, qui observe les conditions nécessaires aux prochains vols transocéaniques ; Une pile électrique datant de 2.000 ans, si l'interprétation de récentes trouvailles archéologiques est correcte ;

La chimie des calculs biliaires, des vitamines, des hormones qui apparaissent de plus en plus comme un groupe de corps apparentés, les stéroïdes ; L'arpentage du monde sidéral, qui atteint maintenant les mouvements des astres fort lointains, par des méthodes audacieuses ;

La structure des houilles, longues chaînes de carbone où l'on est bien près de tirer de nouvelles données sur l'hydrogénation ;

La reconstitution photographique des monuments disparus, qui permet leur reconstruction exacte ; Les voitures à vapeur de Charles Dietz, ancêtres de l'automobile ;

Le fumier et les mauvaises herbes ; Pour les archéologues de l'an 6939 ; Le mois de décembre météorologique, avec le rappel des grands froids célestes ;

La première comète de 1939 ; Le moyen de souder l'aluminium à l'étain ; Les livres nouveaux ; Les dernières communications à l'Académie des Sciences ; Les inventions récentes ; Les recettes et procédés utiles fournis à la demande des abonnés de *La Nature*.

La Nature. — Revue des Sciences et de leurs applications à l'Art et à l'Industrie, 120, boulevard Saint-Germain, Paris.

Pendant votre séjour à Paris

vous pourrez lire votre journal

62, rue de Richelieu, PARIS

Etude de Maître Jean MÉRIC, Avoué à Cahors, 8, rue Georges Clemenceau, 8. Successeur de Messieurs CHATONET et LACOSSE

VENTE SUR LICITATION (les étrangers admis)

d'immeubles en nature de maisons d'habitation ; granges, four, fournil, cour, jardins, terres labourables, pâtures, sol, pâtures, bois et friches situés sur la commune de BLARS, canton de LAUZÈS, arrondissement de CAHORS, département du LOT.

L'adjudication aura lieu le JEUDI VINGT-TROIS MARS MIL NEUF CENT TRENTE-NEUF, à QUATRE HEURES, à l'audience des criées du Tribunal Civil de Cahors, au Palais de Justice de la dite ville, Boulevard Gambetta, et par devant Monsieur le Président d'audience à ces fins commis.

On fait savoir à qui il appartiendra, qu'en vertu et en exécution d'un jugement sur requête, rendu par le Tribunal Civil de Cahors, le seize février mil neuf cent trente-neuf, enregistré.

Entre : 1^{er} Monsieur LAPERGUE Auguste, propriétaire, demeurant à Blars,

2^e Madame LAPERGUE Louise, épouse BASSOUL Philippe, gendarme, et ce dernier agissant pour assister et autoriser son épouse, domiciliés ensemble au Mas d'Agenais,

3^e Madame LAPERGUE Vithelmine, épouse GIRAUD Paulin, employée des Postes, Télégraphes et Téléphones, et ce dernier pris pour assister et autoriser son épouse, domiciliés ensemble à Cahors, Place Saint-James,

4^e Et Monsieur LAPERGUE Albert, manoeuvre, domicilié à Cahors, rue Jean-Baptiste-Delpach, numéro six,

Tous les sus-nommés ayant pour avoué constitué près le Tribunal Civil de Cahors, Maître Jean MÉRIC, avoué, avec éléction de domicile en son étude, huit, rue Georges-Clemenceau, d'une part,

En présence de : Monsieur le Procureur de la République près le Tribunal Civil de Cahors, d'autre part.

Le Tribunal civil de Cahors a ordonné la vente sur licitation aux enchères publiques, des immeubles dépendant de la communauté ayant existé entre le sieur LAPERGUE Auguste, co-licitant, et la dame DELFAU Clotilde, son épouse, que de la succession de cette dernière, décédée à Blars, le vingt-six janvier mil neuf cent trente-neuf.

En vertu du dit jugement ordonnant le partage des immeubles dépendant de la communauté ayant existé entre le sieur LAPERGUE Auguste, co-licitant, et la dame DELFAU Clotilde, son épouse, que de la succession de cette dernière, décédée à Blars, le vingt-six janvier mil neuf cent trente-neuf, et préalablement la licitation des immeubles en dépendant, il sera procédé le JEUDI VINGT-TROIS MARS MIL NEUF CENT TRENTE-NEUF, à l'audience des criées du Tribunal Civil de Cahors, au Palais de Justice de la dite ville, Boulevard Gambetta, par devant Monsieur le Président d'audience à ces fins commis, par le jugement du seize février mil neuf cent trente-neuf, à la vente au plus offrant et dernier enchérisseur, les étrangers admis, de divers immeubles situés sur la commune de Blars, canton de LAUZÈS, arrondissement de CAHORS, département du LOT, ci-après décrits et désignés.

Un cahier des charges contenant les clauses et conditions, a été dressé par Maître Jean MÉRIC, avoué, demeurant à Cahors, huit, rue Georges-Clemenceau.

A la requête de : 1^{er} Monsieur LAPERGUE Auguste, propriétaire, demeurant à Blars,

2^e Madame LAPERGUE Louise, épouse BASSOUL Philippe, gendarme, et ce dernier agissant pour assister et autoriser son épouse, domiciliés ensemble au Mas d'Agenais,

3^e Madame LAPERGUE Vithelmine, épouse GIRAUD Paulin, employée des Postes, Télégraphes et Téléphones, et ce

dernier pris pour assister et autoriser son épouse, domiciliés ensemble à Cahors, place Saint-James,

1^{er} Et Monsieur LAPERGUE Albert, manoeuvre, domicilié à Cahors, rue Jean-Baptiste-Delpach, numéro six, et déposé au Greffe du Tribunal Civil de Cahors, le vingt-cinq février mil neuf cent trente-neuf, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance au Greffe du présent Tribunal, et sans frais.

DESIGNATION

DES

Immeubles à vendre

TELLE QU'ELLE RÉSULTE

DU CAHIER DES CHARGES

Immeubles situés au lieu dit Blars, canton de Lauzès, arrondissement de Cahors, département du Lot et inscrits sous les numéros, les sections et plans de la matrice cadastrale de la commune de Blars.

Ils comprennent :

PREMIER LOT

Le premier lot comprendra :

Article premier. — Un immeuble en nature de maison d'habitation paraissant figurer sous le numéro soixante-trois, section E de la matrice cadastrale des propriétés bâties de la commune de Blars, au lieu dit Blars, pour un revenu de cent sept francs cinquante centimes.

Cette maison est située sur la place de Blars, non loin de l'église, et tout près de la mairie-école, elle ne comporte qu'un étage, construite en pierres, couverte de tuiles plates, dites mécaniques, basse comme toutes les maisons de la région.

A l'est sur la place, elle comporte une terrasse sur presque toute sa longueur ; pour pénétrer dans cette maison on monte un escalier de sept marches qui donne accès sur la terrasse, en haut de cet escalier et à gauche, une porte vitrée à un battant permet d'entrer dans la cuisine qui est en outre éclairée par une fenêtre au-dessus de l'évier donnant sur la cour et le jardin dont il sera parlé ci-après ; dans cette cuisine qui a quatre mètres cinquante sur quatre mètres se trouve une très grande cheminée, et une échelle mobile donne accès au grenier ; à gauche de la porte d'entrée, une porte vitrée s'ouvre dans une chambre de quatre mètres sur quatre mètres, éclairée par deux fenêtres, l'une donnant sur la place, l'autre sur la cour et le jardin.

Près de la cheminée de la cuisine et à droite de l'entrée de cette pièce, une porte donne accès sur une sorte de débarras, formé par le palier de l'escalier conduisant à la cave dont on parlera plus loin ; ce débarras est éclairé par une fenêtre s'ouvrant sur la terrasse ; de ce débarras on pénètre dans une autre chambre, de trois mètres sur quatre, éclairée par une porte-fenêtre donnant sur la terrasse, cette pièce peut très facilement être rendue indépendante. Le plafond à poutres visibles a une hauteur de trois mètres environ.

Sur la façade Est, sur la place, en contre-haut du sol, une

petite grange bâtie en pierres, couverte en tuiles mécaniques, en très bon état.

Art. 8. — Sous le numéro soixante-cinq de la section D de la matrice cadastrale de la commune de Blars, au lieu dit « Cloup de Rouget », un article en nature de bois pour une contenance de neuf hectares vingt-huit ares environ.

Art. 9. — Sous le numéro soixante-cinq bis de la section D de la matrice cadastrale de la commune de Blars, au lieu dit « Cloup de Rouget », un article en nature de terre pour une contenance de douze ares environ ; cet article ne forme maintenant qu'un seul et même article avec le précédent, et comme lui en nature de bois.

Art. 10. — Sous le numéro trois cent quarante-quatre p. de la section C de la matrice cadastrale de la commune de Blars, au lieu dit « Pech de Vignes », un article en nature de terre pour une contenance de vingt ares cinquante centiares environ.

Art. 11. — Sous le numéro quatre cent soixante et onze de la section C de la matrice cadastrale de la commune de Blars, au lieu dit « Pech de Vignes », un article en nature de terre pour une contenance de vingt ares cinquante centiares environ.

Art. 12. — Sous le numéro quatre-vingt-deux, section D, de la matrice cadastrale de la commune de Blars, au lieu dit « Les Combélous », un article en nature de terre pour une contenance de quarante-sept ares environ, confrontant avec chemin Delfau et Lapergue.

Art. 13. — Sous le numéro cent quatre-vingt-trois, section D de la matrice cadastrale de la commune de Blars, au lieu dit « Les Combélous », un article en nature de terre pour une contenance de un hectare treize ares confrontant avec Lapergue et Delfau.

Art. 14. — Sous le numéro cent quatre-vingt-quatre, section D, de la matrice cadastrale de la commune de Blars, au lieu dit « Les Combélous », un article en nature de terre pour une contenance de trois ares, quatre-vingts centiares environ.

Art. 15. — Sous le numéro cent quatre-vingt-six, section D, de la matrice cadastrale de la commune de Blars, au lieu dit « Les Combélous », un article en nature de terre pour une contenance de un hectare, quarante ares environ.

Les numéros cent quatre-vingt-deux et cent quatre-vingt-six sont longés par un chemin communal à l'est et forment un ensemble se tenant avec les numéros cent quatre-vingt-trois et cent quatre-vingt-quatre.

Ce lot sera mis en vente sur la mise à prix de douze mille francs, ci 12.000 fr.

DEUXIEME LOT

Le deuxième lot comprendra :

Art. 1. — Sous le numéro cent quatre, section D, de la matrice cadastrale de la commune de Blars, au lieu dit « Les Combélous », un article en nature de terre pour une contenance de trente-sept ares, actuellement en pâture.

Art. 2. — Sous le numéro cent cinq, section D, de la matrice cadastrale des propriétés non bâties de la commune de Blars,

au lieu dit « Les Combélous », un article en nature de terre pour une contenance de vingt ares environ, actuellement en nature de friche.

Art. 3. — Sous le numéro cent six, de la section D, de la matrice cadastrale de la commune de Blars, au lieu dit « Les Combélous », un article en nature de terre, pour une contenance de cinquante-huit ares, cinquante centiares environ, actuellement en nature de pâture.

Art. 4. — Sous le numéro cent sept, de la section D, de la matrice cadastrale de la commune de Blars, au lieu dit « Les Combélous », un article en nature de terre, pour une contenance de trente-cinq centiares environ.

Art. 5. — Sous le numéro cent huit, section D, de la matrice cadastrale des propriétés non bâties de la commune de Blars, au lieu dit « Les Combélous », un article en nature de terre, pour une contenance de quarante-seize ares, cinquante centiares environ, actuellement semé en blé.

Les articles ci-dessus forment un ensemble confrontant à l'est avec Veuve Sénac Octavie et à l'ouest avec Bessac Joseph.

Art. 6. — Sous le numéro cent seize, section D, de la matrice cadastrale de la commune de Blars, au lieu dit « Garenne-Haute », un article en nature de terre, pour une contenance de quatre hectares, seize ares, cinquante centiares environ.

Cette pièce très grande est bordée par toute sa longueur d'un chemin communal à l'est et confronte au Nord avec Lapergue Auguste, à l'ouest avec Lafargues Auguste et au Midi avec Bessac.

Le Nord de cette pièce a été coupé par la route nationale de Cahors à Figeac.

Art. 7. — Sous le numéro cent dix-sept, section D, de la matrice cadastrale de la commune de Blars, au lieu dit « Bouyguette de Chemin Corsein », un article en nature de terre, pour une contenance de trente-trois ares environ, confrontant au Nord et à l'est avec Lapergue, cet article est actuellement labouré.

Art. 8. — Sous le numéro cent dix-huit, section D, de la matrice cadastrale de la commune de Blars, au lieu dit « Bouyguette de Chemin Corsein », un article en nature de terre, pour une contenance de quarante-quatre ares, cinquante centiares environ, actuellement labouré.

Art. 9. — Sous le numéro cent vingt-neuf, section D, de la matrice cadastrale de la commune de Blars, au lieu dit « Pièce de derrière la grange », un article en nature de terre, pour une contenance de trois hectares, cinquante centiares environ.

Cette pièce est actuellement labourée en partie seulement, mais peut être labourée sur toute sa longueur, sauf en quelques endroits recouverts de pierres.

Art. 10. — Sous le numéro cent cinquante, section D, de la matrice cadastrale des propriétés non-bâties de la commune de Blars, au lieu dit « Les Combélous », un article en nature de vigne, pour une contenance de quatre-vingt-trois ares, cinquante centiares environ. Cet article est actuellement en pâture.

Art. 11. — Sous le numéro cent cinquante-trois, section D, de la matrice cadastrale de la

commune de Blars, au lieu dit « Les Combélous », un article en nature de terre, pour une contenance de vingt-trois ares environ, confrontant à l'est avec chemin communal et de tous autres côtés avec Lapergue Auguste.

Art. 12. — Sous le numéro cent cinquante-quatre, section D, de la matrice cadastrale de la commune de Blars, au lieu dit « Les Combélous », un article en nature de terre, pour une contenance de un are environ, ce terrain est cultivé.

Art. 13. — Sous le numéro cent cinquante-cinq, section D, de la matrice cadastrale de la commune de Blars, au lieu dit « Les Combélous », un article en nature de grange, pour une contenance de trente-cinq centiares environ.

Cette grange est construite en pierres et couverte de tuiles mécaniques, en très bon état.

Deux grandes portes de bois s'ouvrent au midi sur la parcelle numérotée cent cinquante-trois. Cette grange comporte un vaste grenier auquel on accède de l'intérieur par une échelle mobile ; du grenier on sort directement et de plain-pied sur une rampe d'accès spécialement créée à cet usage ; c'est une bâtisse en excellent état.

Art. 14. — Sous le numéro cent cinquante-six, de la section D, de la matrice cadastrale de la commune de Blars, au lieu dit « Les Combélous », un article en nature de terre pour une contenance de sept ares environ, actuellement en jardin, et sur lequel se trouve édifée une grange dont la toiture a été arrachée il y a cinq ans environ ; la suite d'un orage ; le mur Ouest a également été et de ce fait trois murs seulement sont debout.

Art. 15. — Sous le numéro cent cinquante-sept, section D, de la matrice cadastrale de la commune de Blars, au lieu dit « Les Combélous », un article en nature de sol, four et pâture, pour une contenance de sept ares quatre-vingt-quinze centiares environ.

Sous le même numéro cent cinquante-sept, section D, de la matrice cadastrale des propriétés bâties de la commune de Blars, au lieu dit « Les Combélous », une maison pour un revenu net de quarante-trois francs cinquante centimes.

C'est une maison bâtie en pierres, et recouverte de tuiles plates, avec un toit à très grande pente, suivant l'usage du pays ; cette maison n'a qu'un rez-de-chaussée et a une longueur de cinq mètres environ ; elle comporte deux pièces à peu près égales ; on pénètre tout d'abord dans la cuisine par une porte en bois, à droite de laquelle se trouve une fenêtre ; ces deux ouvertures sont à l'est.

De la cuisine on pénètre dans la chambre éclairée par deux fenêtres, une à l'est et une à l'ouest ; ces deux pièces sont vastes et aérées.

Le grenier est très grand et on y accède par une échelle mobile partant de la cuisine ; il est éclairé par deux ciels ouverts à l'est.

Au Sud de cette maison se trouve un four dit « Fournil » qui est attaché à la maison, mais qui a été en partie démolie ; une grande citerne se trouve au Nord de la maison, mais elle a besoin de quelques réparations.

Art. 16. — Sous le numéro cent cinquante-huit, section D, de la matrice cadastrale des propriétés non bâties de la commune de Blars, au lieu dit « Les Combélous », un article en nature de jardin pour une contenance de trois ares cinquante centiares environ. Cette parcelle entoure la maison ci-dessus décrite et est cultivée en jardin.

Il faut ajouter que toutes les parcelles du numéro cent cinquante au numéro cent cinquante-huit forment un tout d'un seul tenant, et suivant l'usage du pays chaque parcelle est entourée d'un mur de pierres sèches.

Les parcelles cent cinquante-trois, cent cinquante-quatre, cent cinquante-cinq, cent cinquante-six, cent cinquante-sept et cent cinquante-huit forment un véritable enclos d'un accès facile, même en automobile, par des chemins communaux en bon état.

Ce lot sera mis en vente sur la mise à prix de quatorze mille francs, ci 14.000 fr.

OBSERVATIONS

En ce qui concerne le premier lot, Monsieur Lapergue Auguste, propriétaire à Blars, demeurant, co-licitant, affirme être propriétaire d'une parcelle de terre qui ne figure pas à l'extrait de la matrice cadastrale, mais située dans la section C, non loin des parcelles numérotées cent quatre-vingt-cinq, cent quatre-vingt-six, cent quatre-vingt-sept, cent quatre-vingt-huit, cent quatre-vingt-neuf, cent cinquante, cent cinquante-un, cent cinquante-deux, cent cinquante-trois, cent cinquante-quatre, cent cinquante-cinq, cent cinquante-six, cent cinquante-sept, cent cinquante-huit et cent cinquante-neuf.

En ce qui concerne le deuxième lot, Monsieur Lapergue Auguste déclare être propriétaire depuis toujours de la parcelle numérotée cent cinquante-neuf, section D, au lieu dit « Les Combélous », la dite parcelle confrontant avec les numéros cent cinquante-deux, cent cinquante-trois, cent cinquante-quatre, cent cinquante-cinq, cent cinquante-six, cent cinquante-sept, cent cinquante-huit et cent cinquante-neuf.

D'après la matrice cadastrale de la commune de Blars, cette parcelle d'une superficie de deux hectares, cinquante et onze ares quatre-vingts centiares, s'apparente à une superficie de deux hectares, vingt-cinq ares, quatre-vingts centiares appartenant à Monsieur Lapergue Auguste, co-licitant, l'autre partie de quatre-vingt-huit ares étant la propriété d'un sieur Lucien-Basile Gardou.

Monsieur Lapergue Auguste est également propriétaire des deux parcelles numérotées cent quatre-vingt-cinq « Les Combélous » et cent quatre-vingt-neuf « Les Banelles », section D, ainsi que cela ressort de la matrice cadastrale, mais ces deux parcelles ne sont pas incorporées dans la vente des immeubles sus-décrits, car ils ont été acquis par Monsieur Lapergue Auguste après le décès de son épouse, et ne font pas partie de la succession de Madame Delfau, ni de la communauté ayant existé entre elle et son mari.

CLAUSES DE RÉUNION

Après les adjudications de chaque lot, ces derniers seront remis en vente sur blottement, et à défaut d'enchères les adjudications partielles seront maintenues.

LOTISSEMENT

MISES A PRIX

Les immeubles ci-dessus décrits seront mis en vente avec toutes leurs appartenances et dépendances, servitudes actives et passives, en deux lots et sur les mises à prix suivantes :

Premier lot : le premier lot sera mis en vente sur la mise à prix de douze mille francs, ci 12.000 fr.

Deuxième lot : le deuxième lot sera mis en vente sur la mise à prix de quatorze mille francs, ci 14.000 fr.

Total des mises à prix : vingt-six mille francs, ci 26.000 fr.

NOTA

Il est formellement expliqué que par suite d'erreurs ou modifications possibles lors ou depuis la modification du plan cadastral, l'indication des numéros cadastraux, des contenances et de la désignation des immeubles mis en vente, est purement énonciative et que, par suite, des descriptions ci-dessus données n'engageant à rien la responsabilité des poursuivants et de leur avoué.

BAISSE DE MISES A PRIX

En vertu et en exécution du jugement précité, ordonnant la vente dont s'agit, Monsieur le Président d'audience commis dans la présente licitation est autorisé à baisser indéfiniment les mises à prix ci-dessus fixées faute d'enchères.

PAIEMENT DES FRAIS

Tous les frais exposés jusqu'au jour de la vente, y compris les droits revenant à l'avoué poursuivant, devront être payés par l'adjudicataire, sur blottement, en diminution de son prix d'adjudication, et en sus s'ils dépassent le prix d'adjudication sur blottement, et s'il n'y a pas d'adjudication sur blottement, par les adjudicataires des premier et deuxième lots, en diminution de leur prix d'adjudication, et en sus s'ils dépassent le dit prix, entre les mains de Maître MÉRIC, avoué à Cahors, poursuivant, dans les dix jours du jugement d'adjudication.

Les frais de surenchère seront en sus du prix des premières enchères.

Fait et rédigé en l'étude de l'avoué soussigné, poursuivant la vente,

L'avoué soussigné :

Signé : J. MÉRIC.

Enregistré à Cahors le

mars mil neuf cent trente-huit,

F^o : , C^o : . Reçu : vingt francs.

Le Receveur de l'Enregistrement,

Signé : AURIERES.

Pour tous renseignements s'adresser à Maître Jean MÉRIC, avoué poursuivant la vente sur licitation et rédacteur du cahier des charges, lequel, comme tous les autres avoués occupant près le Tribunal Civil de Cahors, pourra être chargé d'enchérir.

CAHORS, Imp. COUJAN